




Séance 1 : Nationalité et citoyenneté française.

-Comment obtient-on la nationalité française ? Quels droits donne-t-elle ?

Objectif : Les élèves doivent comprendre les principes et les valeurs de la République française et des sociétés démocratiques, en abordant le rapport entre nationalité et citoyenneté et le rôle d'un citoyen.			
Capacités : → S.3/b - Connaître les principes, valeurs et symboles de la citoyenneté française et de la citoyenneté européenne. -Être capable de différencier les citoyennetés Française, Européenne et Calédonienne -Être capable de s'exprimer à l'oral et de donner son point vu -Avoir un esprit critique			
Notion / vocabulaire : Nationalité – citoyenneté – souveraineté			

Activité 1 : Le citoyen et la République.

Doc.1. La république est incarnée par le peuple Français.

« **Article 3.** La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du referendum. Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice [...] Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques. »

Constitution de la Ve République, 1958.

- 1) Présentez le Doc.1.
- 2) D'après le Doc.1, qui détient le pouvoir en France ? Qui l'exerce ?
- 3) Quelles conditions faut-il remplir pour pouvoir voter à toutes les élections en France ?

Doc.2 Graine de citoyen.

« L'éducation à la citoyenneté fait partie intégrante des missions de l'école ; elle constitue un apprentissage en termes de connaissances et de valeurs à transmettre, mais aussi de pratiques et de comportements. Elle est *déclinée à tous les niveaux de la scolarité, notamment en éducation civique. Elle est aussi une activité de socialisation, de formation aux règles de vie en société et de connaissance de l'environnement. [...] L'éducation à la citoyenneté n'est donc pas seulement un savoir, mais aussi une pratique qui doit apprendre aux élèves à agir et à vivre ensemble à travers des actions concrètes leur permettant de construire des espaces de citoyenneté.* »

Note de service n°2004-205 du 12 nov. 2004, pour le ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

- 4) Quelle institution a pour mission de former des citoyens ?
- 5) En vous aidant du Doc.2, montrez que cette note de service nous incite à un exercice effectif de la citoyenneté (être un citoyen actif).
- 6) **A vous de proposer maintenant une opération qui pourrait être mise en place dans votre collège pour promouvoir cette citoyenneté active.**

-Ce travail peut être fait en groupe (pas plus de trois élèves) et ne doit durer que 10 minutes. L'idée est de réfléchir à une action qui pourrait être faite dans votre collège pour promouvoir une citoyenneté active, c'est-à-dire une citoyenneté qui est portée par l'investissement, l'engagement et les actions d'acteurs du collège.

-Vous devez aussi mettre sur papier votre proposition afin de la soumettre au professeur, pour qu'il en sélectionne certaines qui seront par la suite discutées en classe.

Activité 2 : En Nouvelle-Calédonie, une triple citoyenneté.

Doc.3. L'acquisition de la nationalité française selon le code civil.

La citoyenneté française est liée à la détention de la nationalité française. Cette nationalité s'acquiert de quatre façons :

. Par le « droit du sang » : « est considéré comme français tout enfant dont au moins l'un des deux parents est français ou devient français. »

. Par le « droit du sol » : « devient automatiquement français, l'enfant qui est né en France. Pour l'enfant né en France de parents étrangers, la nationalité devient de plein droit à 18 ans ».

. Par la procédure dite de naturalisation : il s'agit de la décision de l'Etat d'accorder la nationalité à un étranger sous conditions.

. Par le mariage : depuis la loi du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration, un étranger uni à un conjoint français depuis 4 ans, peut demander à acquérir la nationalité française par déclaration.

Loi du 17 mars 1998, modifiée par les lois de 2003 et de 2006.

- 1) D'après le Doc.3, quelle est la condition pour être un citoyen français ?
- 2) Soulignez en rouge dans le texte les quatre modes d'acquisition de la nationalité française.
- 3) Pourquoi a-t-on modifié la loi du 17 mars 1998 à deux reprises ?

Doc.4. La citoyenneté de l'UE est organisée par des traités.

« **Article 8.** Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un Etat membre. Les citoyens de l'Union jouissent des droits et sont soumis aux devoirs prévus par le présent traité.

Article 8A. Tout citoyen de l'Union a le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des Etats membres.

Article 8B. Tout citoyen de l'Union résidant dans un Etat membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et aux élections du Parlement européen [...].

Article 8C. Tout citoyen de l'Union bénéficie sur le territoire d'un pays tiers [...] de la protection de la part des autorités diplomatiques et consulaires de tout Etat membre [...].

Article 8D. Tout citoyen de l'Union a le droit de pétition devant le parlement européen [...].

Dispositions prévues par le traité de Maastricht, 1^{er} février 1992, reprises dans le traité de Lisbonne en 2007.

- 4) Quelles conditions faut-il remplir pour être un citoyen de l'Union Européenne ?
- 5) A quelles élections un citoyen de l'UE peut-il voter ?
- 6) Quels sont ses autres droits civils et politiques ?

Doc.5. La citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie dans l'Accord de Nouméa.

L'accord sur la Nouvelle-Calédonie du 5 mai 1998 dit accord de Nouméa, commence par un préambule. Ce préambule retrace l'histoire du pays depuis sa découverte, sa colonisation par la France avec ses « ombres » et ses « lumières » ; il jette les bases d'une décolonisation comme « moyen de refonder un lien social durable entre les communautés qui vivent en Nouvelle-Calédonie » [...]
(Source. L'éducation civique en Nouvelle-Calédonie, SCEREN/CDP NC, 2014)

2. Les institutions.

L'un des principes de l'accord politique est la reconnaissance d'une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie. Celle-ci traduit la communauté de destin choisie et s'organiserait, après la fin de la période d'application de l'accord, en nationalité, s'il en était décidé ainsi.

Pour cette période, la notion de citoyenneté fonde les restrictions apportées au corps électoral pour les élections aux institutions du pays et pour la consultation finale. Elle sera aussi une référence pour la mise au point des dispositions qui seront définies pour préserver l'emploi local.




La loi constitutionnelle le permettra. Source : JONC (Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie), n°7302 du 11 juin 1998.

- 7) De quel accord il est question dans le Doc.5 ?
- 8) D'après l'extrait du JONC, que reconnaît l'accord de Nouméa ?

9) Dans le Doc.5, relevez la phrase qui correspond à l'aspect politique de la citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie et la phrase qui correspond à un aspect social.

Séance 2 : Les valeurs et les symboles de la République.

-Comment symboliser les valeurs nationales ?

Objectif : Les élèves découvrent les valeurs et les symboles de la République, et doivent être capable d'expliquer leur importance.			
Capacités : → S.3/b - Connaître les principes, valeurs et symboles de la citoyenneté française et de la citoyenneté européenne. → S.3/a - Comprendre la diversité des sentiments d'appartenance civiques, sociaux, culturels, religieux.			
Notion / vocabulaire : Nation - Patrie - valeurs - symbole.			

Activité 1 : Des symboles au cœur de la vie publique.

Doc.1 : Des symboles fondateurs.

« Article 2. La langue de la République est le Français.

L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge.

L'hymne national est : la « Marseillaise ».

La devise de la République est « Liberté, Egalité, Fraternité ».

Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. »

Constitution de la Ve République, 1958.



Doc.2 : Le drapeau au centre des

manifestations nationales. La rue Montorgueil de Claude Monet, en 1878, soit deux ans avant le choix du 14 juillet comme fête nationale, montre déjà l'importance du drapeau tricolore comme ciment de la nation.

Doc.3 : Des symboles qu'on ne peut outrager.

« Le fait, au cours d'une manifestation organisée ou réglementée par les autorités publiques, d'outrager publiquement l'hymne national ou le drapeau tricolore est puni de 7500 euros d'amende. Lorsqu'il est commis en réunion, cet outrage est puni de 6 mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amendes. »

Code pénal, art.433-5-1, créé par la loi du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure.

- 1) **Doc.1.** Quels sont les trois symboles officiels de la nation selon la Constitution ?
- 2) **Doc.2.** Présentez le document (nature, auteur, titre, date).
- 3) **Doc.2.** Quel symbole est représenté sur ce document ? Comment voit-on que ce symbole républicain s'inscrit dans la durée ?
- 4) **Doc.3.** Quel est le but de l'article pénal ?
- 5) **Doc.3.** Pourquoi, d'après vous, est-il important de respecter les symboles de la République ?

Doc.4 : La devise de la République française.

« Inscrite au fronton des édifices publics à l'occasion de la célébration du 14 juillet 1880, la devise est enseignée en instruction civique et illustrée par les manuels scolaires sous la IIIe République. Elle est inscrite dans la Constitution de 1946 et dans l'article 2 de la Constitution du 4 Octobre 1958 précise que la devise de la République est « Liberté, Egalité, Fraternité ». »



- 1) Expliquez le sens des trois mots de la devise.
- 2) Pourquoi peut-on dire que la devise est au centre de l'édification de toutes les Républiques françaises.
- 3) Quel symbole de la République apparaît avec la devise ?

Activité 2 : J'imagine les symboles communs à la France et à la Nouvelle-Calédonie.

Consignes: A vous de jouer, vous devez créer des symboles qui représentent à la fois les valeurs de la République et celles de la Nouvelle-Calédonie. Quand vous avez terminé votre dessin, drapeau, collage, Hymne, Slam, etc., vous devez en quelques lignes expliquer votre démarche afin de faire comprendre aux spectateurs qu'elles sont les valeurs que vous avez voulu mettre en avant.

BROUILLON

